

Montréal, le 16 Septembre 2019

**VIA LE SDÉ**

**M<sup>e</sup> Véronique Dubois**  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Paule Hamelin**  
Ligne directe : 514-392-9411  
[paule.hamelin@gowlingwlg.com](mailto:paule.hamelin@gowlingwlg.com)

Adjointe  
Tél. : 514 878-9641, poste no : 65254

**Objet : Régie – Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable**  
**ÉNERGIR S.E.C.**  
**Dossier de la Régie : R-4008-2017**  
**Notre dossier : L153570003**

---

Chère consœur,

Nous vous transmettons, ci-joint notre demande de remboursement de frais intérimaires dans le dossier mentionné en titre pour la période du 7 juillet 2017 au 5 septembre 2019. Une première partie de ces frais comprend les honoraires de Me Guy Sarault de même que les analystes qui alors avaient été retenus soit madame Esther Falardeau et monsieur Paul Paquin et subséquemment monsieur Nazim Sebaa. Une deuxième partie des honoraires comprend le travail effectué par l'étude de la soussignée et de l'analyste externe monsieur Nazim Sebaa.

Nous estimons que les frais soumis sont justes et raisonnables à la lumière des différentes étapes et auditions survenues dans le présent dossier. Notamment, suite à l'analyse de la décision D-2019-31 et en prévision de l'audience des 7 et 8 mai 2019, un plan d'argumentation détaillé et étoffé a été préparé en vue de répondre aux questions soumises par la Régie. Aussi, certains suivis ont dû être effectués relativement à la question de confidentialité soulevées en lien avec l'audience des 7 et mai 2019. La demande de frais comprend également différentes audiences tenues pour l'approbation de contrats relatifs au GNR de même que l'audience sur la demande d'Énergir de tarification provisoire du GNR.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Paule Hamelin

PH/st  
p.j.